



L'Etat et ses partenaires s'engagent

CONCERTATION PREALABLE du 22 mars au 25 avril 2019

La concertation préalable est un outil de démocratie participative permettant d'associer le public à l'élaboration de décisions ayant un impact sur l'environnement et présentant de forts enjeux d'usages.

Révision du schéma de mise en valeur de la mer

du Golfe du Morbihan

1 plateforme sur internet informatrice et participative

<http://www.morbihan.gouv.fr>
rubrique «publications» - sous rubrique «concertation préalable»

2 réunions publiques

le 26 mars
de 18h à 20 h
à Sarzeau

Centre Culturel l'Hermine
Salle Armorique

le 9 avril 2019
de 18h à 20h
à Baden

en Mairie

2 ateliers participatifs

**1 atelier réservé à
des étudiants**

en partenariat avec l'Université
de Bretagne Sud.

1 atelier citoyens
le 3 avril 2019
de 18h à 20h30
à Vannes

à la DDTM 1 allée du Général Le Troadec.

La participation est limitée à 50 personnes.

Vous devez vous inscrire :

- à partir du site internet : www.morbihan.gouv.fr ;
- en envoyant un mail à : ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr ;
- en écrivant à : DDTM, Concertation SMVM,
1 Allée Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes Cedex.

1-1 Les principes de la concertation préalable

La concertation préalable est un moment privilégié pour :



mieux faire
connaître
le sujet
et
les enjeux



mieux comprendre
les attentes
et
les contraintes
des différents
usages du Golfe



recueillir les
observations sur
les enjeux
et
les orientations

la présence de 2 garants,
désignés par la commission nationale du débat public (CNDP)

Madame Faysse (danielle.faysse@garant-cndp.fr)

Monsieur Puyfaucher (jean-paul.puyfaucher@garant-cndp.fr)

permettent
au public d'être
informé
et
de présenter
ses observations
et propositions

sont neutres
et
indépendants

facilitent
le dialogue
entre tous les
acteurs sans
émettre d'avis
sur le fond

portent un
regard
critique sur
la transparence
et
la clarté
de l'information

veillent
à la sincérité
et au bon
déroulement

1-2 Les modalités pratiques de la concertation préalable du public

Qui conduit la concertation ?

> l'État en tant que Maître d'Ouvrage de la révision du SMVM et représenté par la DDTM du Morbihan ;

> les garants.

Comment la concertation est-elle organisée ?

DUREE : 2 mois
du 22 mars au 25 avril 2019

2 MODALITES

→ 1 plate-forme informative et participative sur internet :
www.morbihan.gouv.fr

permettant au public de s'informer sur les enjeux et de déposer ses commentaires sur les orientations proposées ou d'en proposer d'autres, via un questionnaire mis en ligne.

→ 2 réunions publiques
pour présenter le projet et échanger sur les orientations et les actions.

→ 2 ateliers participatifs

→ 1 atelier citoyens pour approfondir l'expression du grand public sur les 3 enjeux du SMVM : la répartition des usages, les enjeux environnementaux et la vision stratégique. La participation est limitée à 50 personnes pour l'atelier.

→ 1 atelier réservé à des étudiants en partenariat avec l'UBS qui feront une synthèse de leurs observations sur la plateforme participative.

1-2 Les modalités pratiques de la concertation préalable du public

Le public peut s'inscrire à titre individuel, avant le 28 mars, dans un atelier à partir

- ➔ du site internet :
www.morbihan.gouv.fr
rubrique : Publication/concertation préalable
sous-rubrique : Révision du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du Golfe du Morbihan
- ➔ en envoyant un mail à :
ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr
- ➔ en écrivant à :
DDTM, Concertation SMVM,
1 Allée Général Le Troadec - BP 520 – 56019 Vannes Cedex.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, le choix des participants sera effectué par tirage au sort parmi l'ensemble des inscrits.

Préfecture du Morbihan

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

en application des articles L121-16 et suivants et R121-19 et suivants du code de l'environnement

Révision du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan

Objet de la concertation
Le schéma de mise en valeur de la mer et du littoral (SMVLM) du Golfe du Morbihan, qui couvre les 19 communes riveraines du Golfe, a été approuvé par arrêté préfectoral le 10 février 2006 pour 10 ans. Il fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral du golfe du Morbihan et détermine la vocation générale des différentes zones, notamment celles affectées au développement des activités humaines : activités nautiques et balnéaires, cultures marines, pêche à pied et embarquée.

La révision du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan est en cours d'élaboration. Celle-ci est soumise à la procédure d'évaluation environnementale, au titre de l'article L.122-4 du code de l'environnement. La concertation préalable est organisée sous l'égide de garants, suivant les modalités de mise en œuvre définies par les articles L.121-16 et suivants du code de l'environnement.

Garant
Les garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (décision n°201811SMVM MORBIHAN 1 du 5 décembre 2018) :
- Madame Daniella Friaux (daniella.friaux@garant-cndp.fr)
- Monsieur Jean-Paul Poythiver (jean-paul.poythiver@garant-cndp.fr)

Durée de la concertation
La concertation préalable sur le projet de révision du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan, sera ouverte du vendredi 22 mars au jeudi 22 avril 2019 inclus.

Modalités de la concertation
Le dossier de concertation préalable du public sera consultable à partir du 22 mars 2019, à l'adresse suivante : www.morbihan.gouv.fr (rubrique : Publication/concertation préalable).

La concertation préalable se déroule autour de quatre modalités :

- une **plate-forme informative et participative sur internet** : www.morbihan.gouv.fr permettant au public de s'informer sur les enjeux et de déposer ses commentaires sur les orientations proposées ou d'en proposer d'autres, via un questionnaire mis en ligne.
- deux **réunions publiques** pour présenter le projet et échanger sur les orientations et les actions, se déroulant de 18h00 à 20h00 et :
 - o mairie de Sarzeau, le 26 mars 2019 ;
 - o mairie de Baden, le 9 avril 2019.
- un **atelier citoyens** pour approfondir la réflexion sur les enjeux intégrés au SMVLM, se déroulant de 18h00 à 20h30 le 3 avril 2019 à la DDTM du Morbihan, 1 Allée du Général Le Troadec à Vannes. La participation est limitée à 50 personnes pour l'atelier. Le public peut s'inscrire à l'atelier :
 - o à partir du site internet : www.morbihan.gouv.fr ;
 - o en envoyant un mail à : ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr ;
 - o en écrivant à : Concertation SMVM DDTM, 1 Allée Général Le Troadec - BP 520 – 56019 Vannes Cedex.
- un **atelier réservé à des étudiants en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud**.

À l'issue de la concertation, le bilan sera mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus.

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Révision du schéma de mise en valeur de la mer

CONCERTATION PREALABLE du 22 mars au 25 avril 2019

Pourquoi ?
→ pour mieux faire connaître le sujet et les enjeux ;
→ pour mieux comprendre les attentes et les contraintes des différents usages du Golfe ;
→ pour recueillir les observations sur les enjeux et les orientations.

Comment ?
en présence de 2 garants, désignés par la commission nationale du débat public (CNDP).


Où ?
→ 1 plateforme sur internet informative et participative
<http://www.morbihan.gouv.fr>
rubrique «publications» - sous rubrique «concertation préalable»

→ 2 réunions publiques
> le 26 mars 2019 de 18h à 20h à Sarzeau au centre culturel L'Hermine, salle Armorique
> le 9 avril 2019 de 18h à 20h à Baden en Mairie

→ 1 atelier citoyens
> le 3 avril 2019 de 18h à 20h30 à Vannes à la DDTM 1 allée du Général Le Troadec. La participation est limitée à 50 personnes. Vous devez vous inscrire :
- à partir du site internet : www.morbihan.gouv.fr ;
- en envoyant un mail à : ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr ;
- en écrivant à : DDTM, Concertation SMVM, 1 Allée Général Le Troadec - BP 520 – 56019 Vannes Cedex.

→ 1 atelier réservé à des étudiants en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud.

du Golfe du Morbihan

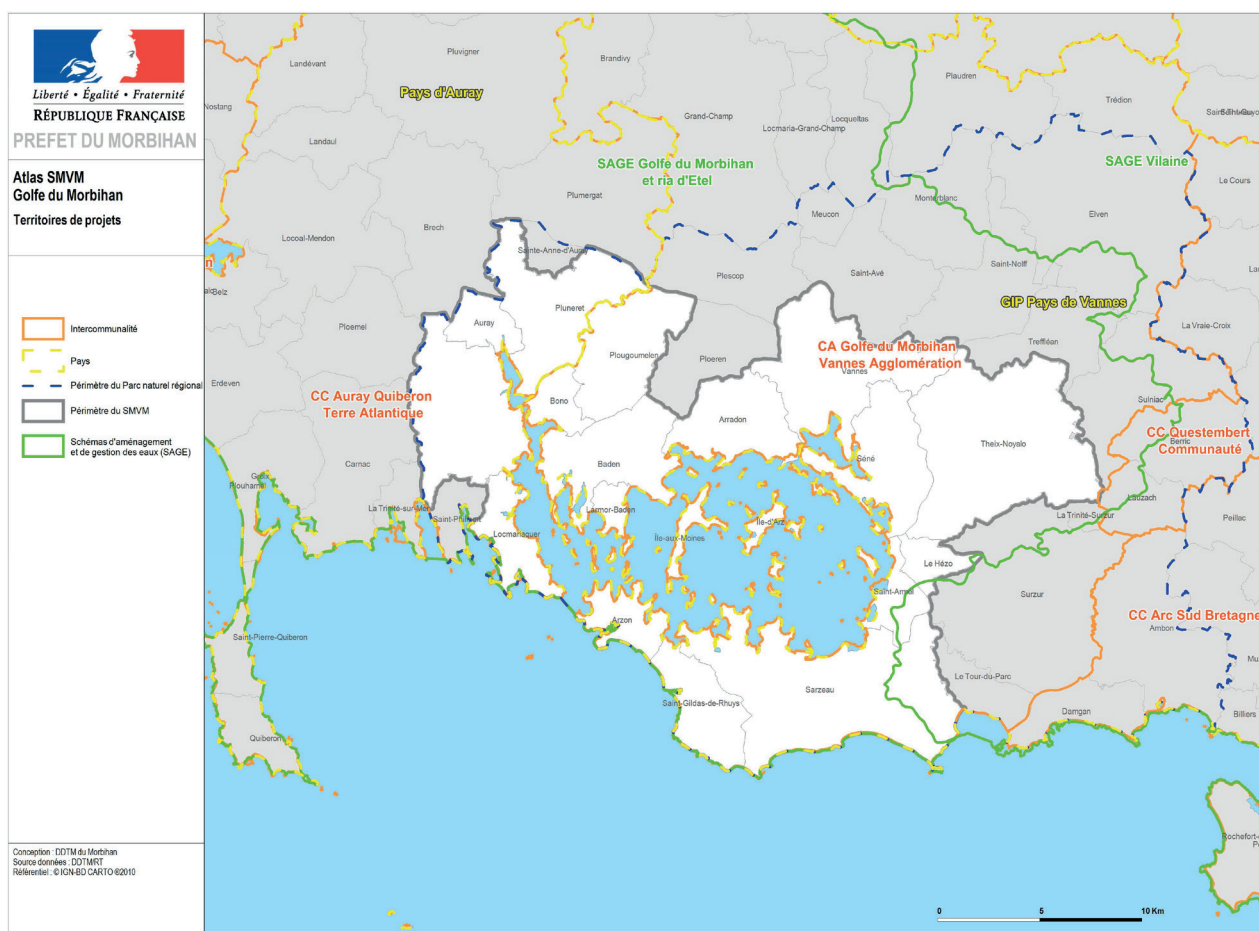


2.1 Le SMVM de 2006

Le SMVM du Golfe du Morbihan vise à apporter :

- ➔ une meilleure protection de l'espace littoral et maritime
- ➔ une meilleure cohabitation des usages en mer et sur le littoral

Son périmètre s'étend sur les 19 communes de la carte ci-dessous



Le SMVM de 2006 arrivant à échéance en 2016, la question de sa révision a été posée dès 2013.

Un séminaire réunissant l'ensemble des partenaires (120 personnes) sur l'île de Berder, le 23 Juin 2013, a conclu (à l'unanimité) à la nécessité de maintenir les instances du SMVM comme lieu d'échanges et de dialogue entre acteurs et de mettre en révision le SMVM pour mettre à jour les orientations de gestion.

2.1 Le SMVM de 2006

Objet du SMVM

Décrire la situation de l'existant et les principales perspectives d'évolution,

notamment l'état de l'environnement et les conditions de l'utilisation de l'espace marin et littoral.

Définir les orientations

retenues en matière de développement, de protection et d'équipement à l'intérieur du périmètre.

Déterminer la vocation générale des différentes zones,

et notamment de celles qui sont affectées au mouillage organisé des bateaux, aux cultures marines, aux activités de loisirs et à la protection des espaces naturels.

Il contient également des documents graphiques (cf cartes des vocations, des espaces protégés...) qui décrivent les caractéristiques du milieu marin, l'utilisation des espaces maritimes et terrestres et leur vocation ... et des notes complémentaires comme celle portant sur l'érosion marine.

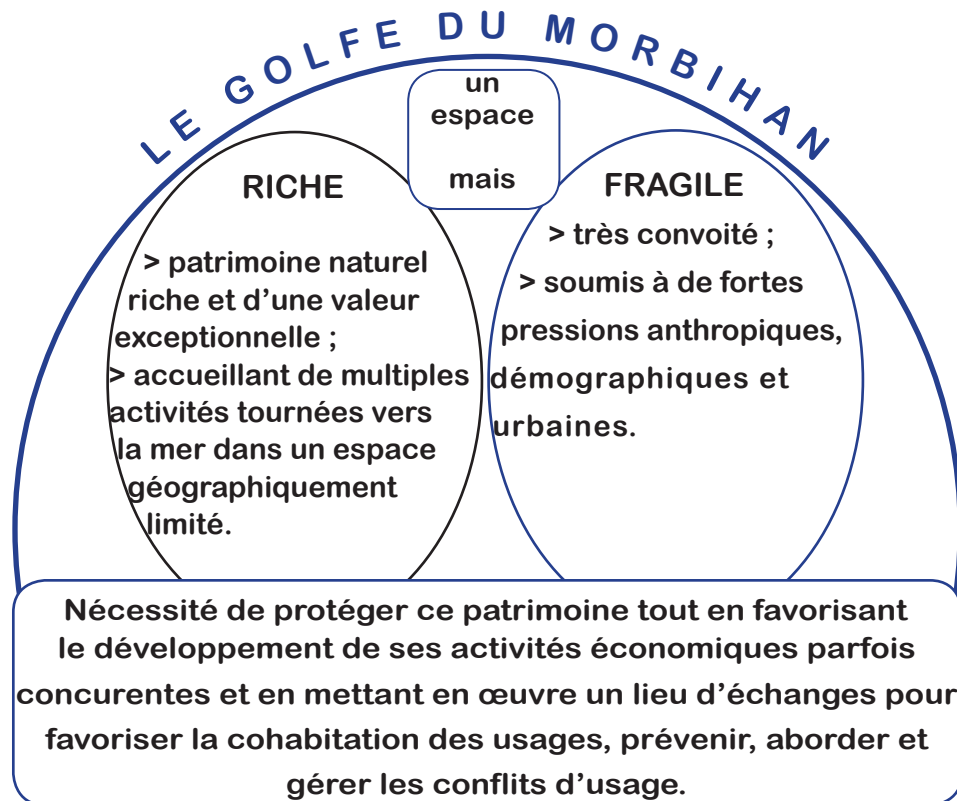
En savoir plus :

www.morbihan.gouv.fr : rubrique : Le-Schema-de-Mise-en-Valeur-de-la-Mer-SMVM-du-Golfe-du-Morbihan

Référence réglementaire :

Décret n°86-1252 du 5 décembre 1986 relatif au contenu et à l'élaboration des schémas de mise en valeur de la mer (Version consolidée au 26 novembre 2018).

Enjeux du SMVM



L'outil SMVM est apparu pertinent
comme document de gestion et de planification des activités et usages marins et littoraux, de protection des espaces naturels à l'échelle du Golfe

Gouvernance et suivi du SMVM

Mise en place d'un mode de gouvernance innovant en son temps, associant les collectivités (EPCI et communes), les acteurs professionnels, les associations, les services de l'Etat et les experts scientifiques.

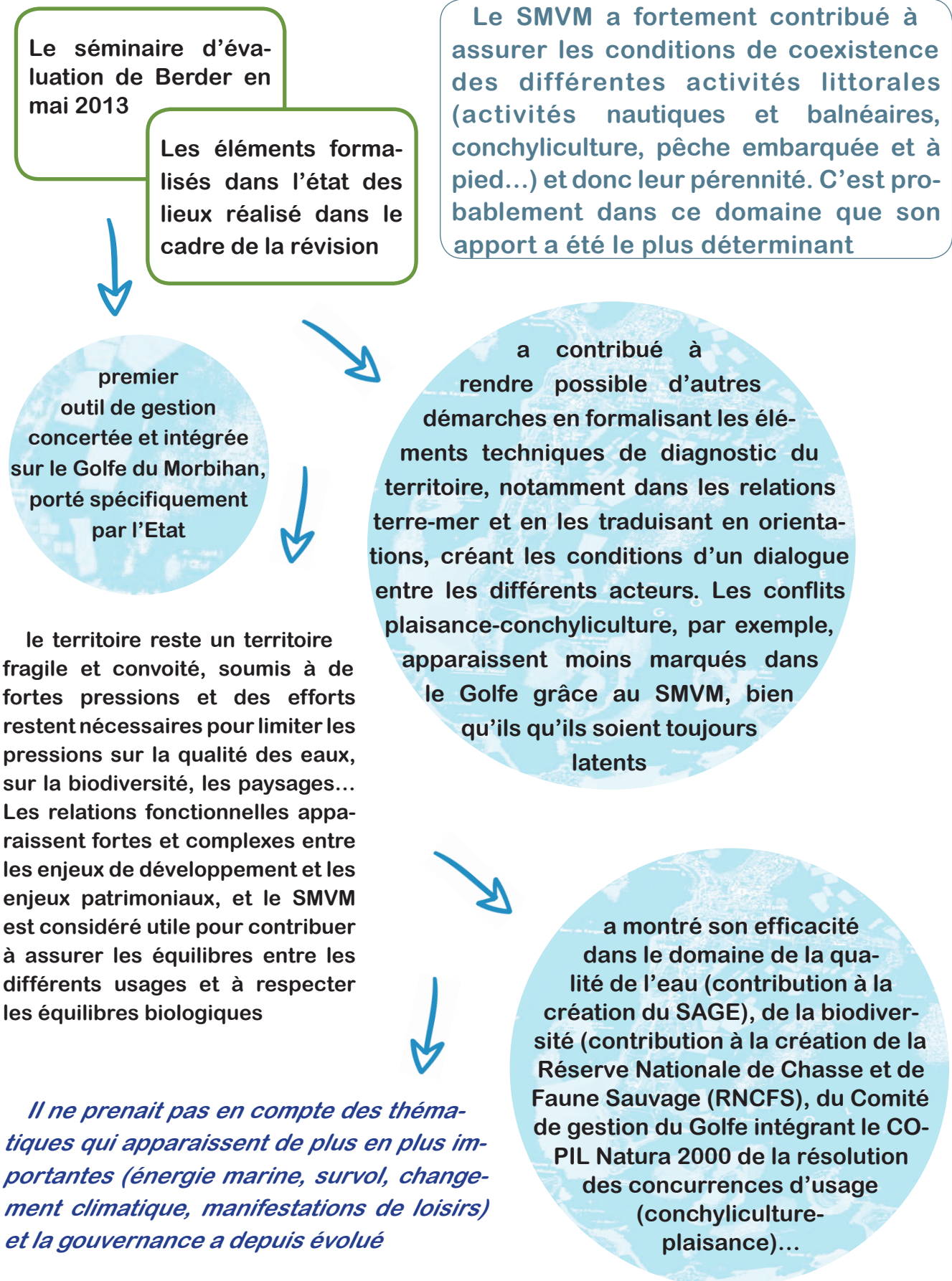
Mise en place, sur le territoire maritime, d'une carte des vocations prioritaires (en annexe) des différents usages.

Mise en oeuvre d'un processus de suivi des orientations de gestion au sein duquel l'Etat a un rôle d'arbitre sur des sujets complexes débattus au sein de 5 groupes de travail thématiques associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Mise en place d'un comité de gestion intégrant notamment le comité de pilotage Natura 2000.

Ce mode de faire est désormais ancré sur ce territoire en matière de gouvernance et de gestion intégrée de la mer et du littoral.

2.2 Le bilan du SMVM



2.3 Pourquoi réviser le SMVM ?

Ce qui a changé depuis 2006 : les enjeux, les compétences et la gouvernance

Au-delà du cadre réglementaire qui prévoit la révision du schéma tous les dix ans,

Les caractéristiques des milieux littoraux, marins et des paysages ont évolué.

La prise en compte de l'environnement, par les acteurs, s'est accrue.

De nouvelles thématiques émergent : l'adaptation du territoire au changement climatique, la gestion intégrée du trait de côte, la transition énergétique, ...

L'ajustement des activités en fonction de la capacité des écosystèmes et des territoires à les supporter sans être mis en péril. En 2006, les conflits d'usages étaient forts, aujourd'hui il s'agit de maintenir les conditions de leur apaisement et d'ajuster les activités à la capacité des écosystèmes.

L'enrichissement du dispositif par de nouvelles politiques nationales et locales et de nouveaux documents de gestion et de planification des espaces littoraux,

La construction d'une nouvelle politique maritime nationale avec la construction du document stratégique de façade (DSF) et du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) qui en constitue son volet environnemental.

L'évolution de la gouvernance locale et des documents de planification associés.

De nouveaux acteurs et documents de planification ont émergé et certaines compétences ont été transférées

→ Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, qui oeuvre pour la protection et la valorisation du patrimoine. Une convention a été signée entre l'Etat et le PNR pour la mise en oeuvre du SMVM et sur l'action en mer du PNR.

→ Le SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel, en cours d'élaboration qui porte les orientations et prescriptions relatives à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant.

→ Natura 2000 qui vise à protéger certains espaces naturels patrimoniaux et espèces biologiques rares ou menacées.

- La prise de compétence par les deux EPCI concernés par le schéma : Golfe Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) et Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) de la gestion des milieux aquatiques terrestres et la prévention des inondations. En 2020, le transfert des compétences eau et assainissement sera réalisé.
- Deux schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui orientent la planification de ces deux territoires sont également en cours de révision.
- Le Plan Climat Air Energie (PCAET).

Par rapport à 2006, le SMVM côtoie ainsi plusieurs structures qui disposent de compétences propres nouvelles ou renforcées et exercent leurs actions dans de multiples domaines abordés par le SMVM.

Un nouveau rôle plus intégrateur et recentré

Cela conduit à recentrer le SMVM sur son cœur de compétence qui est de définir les conditions de l'utilisation de l'espace marin et littoral. Sont ainsi précisées, notamment : l'emprise des surfaces conchylicoles, la localisation et le nombre de mouillages, la vitesse des bateaux, l'emprise des chenaux de navigation, les zones de pêche etc... ; ainsi que les règles et recommandations favorisant la co-existence de ces usages, leur compatibilité avec les équilibres biologiques, et une gestion cohérente de l'interface mer - terre.

Le rôle du SMVM, reconnu comme lieu d'échanges et fédérateur entre acteurs, notamment avec le PNR, est également réaffirmé.

Il tient compte des nouveaux enjeux du territoire et propose une approche intégrée articulée autour d'enjeux transversaux conciliant développement économique, coexistence équilibrée des usages et préservation de l'environnement. Les préconisations maritimes et littorales qu'il formule viennent s'insérer et conforter la mosaïque des outils de planification à vocation plus « terrestre », et le cas échéant, les faire évoluer pour mieux assurer la cohérence terre-mer.

Les orientations du SMVM, en répondant aux défis de ce territoire atypique, constituent une vision à long terme (10, 20 30 et 40 ans) avec une mise en œuvre sur une durée de 10 ans.

Pour élaborer un nouveau plan d'actions

La plus-value du SMVM révisé réside dans la définition de quelques règles claires, l'animation de cette instance d'échanges et de dialogue et la déclinaison de ses ambitions **en actions concrètes et opérationnelles** (cf. tableau des actions en annexe) avec les porteurs de ces actions et des modalités de suivi.

2.4 Gouvernance et processus de révision du SMVM

Une pluralité d'acteurs cohabite sur l'espace maritime et littoral du Golfe du Morbihan :

Habitants des communes concernées (permanents et résidents secondaires)

Activités socio-professionnelles (pêcheurs, conchyliculteurs, transports maritimes, organismes touristiques ..)

Usagers des sports et loisirs de mers (voile, kayak, plaisance)

Associations de préservation du patrimoine naturel, du patrimoine culturel...

Vacanciers

Leur adhésion et leur implication aussi bien dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du SMVM sont indispensables pour une gestion intégrée de la mer et du littoral efficiente et pérenne sur cet espace.

Il a donc été mis en place une gouvernance appropriée pour y parvenir, associant :

Collectivités locales

État

Répresentants des usagers et des activités maritimes et littorales

Experts scientifiques

Pour la mise en œuvre et le suivi des orientations du SMVM, l'État s'appuie sur les collectivités, les professionnels, les associations, les structures expertes pour leurs compétences opérationnelles : commission locale de l'eau (CLE) du SAGE, Syndicat Mixte PNR, COPIL Natura 2000, Comité directeur de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS), ses établissements publics (IFREMER, Cerema, Agence des Aires Marines Protégées...) et l'Université Bretagne Sud.

Les instances de gouvernance

Comité de pilotage (COPIL) réunissant l'ensemble des partenaires, co-présidé par le préfet et le préfet maritime.

Comité de pilotage technique (Copitech) réunissant présidents, animateurs des groupes de travail et les services de l'État, présidé par le DDTM.

5 groupes de travail thématiques : « qualité de l'eau », « activités primaires », « biodiversité », « usages du plan d'eau », « stratégie du littoral » présidés par un élu et animés par des services de la DDTM, de la DREAL, de l'ONCFS, du PNR et du SAGE. Chaque groupe de travail est présidé par un élu du territoire et animé par un représentant de l'administration.

La DDTM 56 a porté la démarche de révision du SMVM. Elle a constitué à cet effet une équipe projet. Le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a été associé comme partenaire global de la démarche ainsi que dans le cadre du processus d'évaluation environnementale.

2.5 Les grandes étapes du processus de révision déjà réalisées

Le processus de révision a été lancé en 2014.

L'état des lieux et le diagnostic actualisés ont été élaborés par les services de l'État, avec l'appui d'un bureau d'études, validés par le comité technique fin 2015 et présentés au COPIL le 18 Mars 2016.

La note d'orientations

de juin 2016, signée du préfet décrit les priorités et orientations et constitue le cadre dans lequel doivent s'inscrire les objectifs de la révision du SMVM du Golfe du Morbihan, ainsi que les préconisations réglementaires ou opérationnelles qui en découleront. Les orientations proposées sont issues de l'examen à mi-parcours réalisée en 2013.

La production d'une version de travail V1

en janvier 2019 du SMVM révisé (état initial et orientations de gestion).

3-1 La situation de l'existant du Golfe du Morbihan

3

Le Golfe du Morbihan constitue une unité géographique maritime homogène qui possède des richesses naturelles exceptionnelles, fragiles et convoitées. C'est aussi un lieu de vie et un lieu de travail pour les professionnels de la mer. Il accueille de multiples activités tournées vers la mer avec des problématiques qui doivent trouver des solutions à l'échelle du bassin : usage du plan d'eau, qualité des eaux...activités primaires dont l'ostréiculture, la pêche et les activités de loisirs qui se juxtaposent.

Les usages et activités

- une place prépondérante du Golfe du Morbihan dans la **conchyliculture** du département ;
- une activité traditionnelle de **pêche professionnelle** (embarquée et à pied) ;
- des enjeux de **partage de l'espace et de renouvellement** de la flottille et des activités primaires qui se diversifient ;
- un panel d'**activités nautiques** (voile, kayak, plongée...) et d'équipements dédiés (ports, mouillages ...) avec une fréquentation de la plaisance saisonnière et des usages nautiques interdits dans certains secteurs ;
- un **transport de passagers** évoluant dans un marché concurrentiel et en mutation , un **transport de marchandises** lié aux îles et des chantiers navals en restructuration ;
- des **activités de loisirs en bordure littorale** (randonnée, plage, baignade, pêche à pied de loisir ...) et des manifestations sportives et de loisir de renom.

l
e
s
é
l
é
m
e
n
t
s

d
u

S
M
U
M

L'environnement

Le Golfe du Morbihan est caractérisé par une morphologie maritime et littorale spécifique composée d'une ria complexe, cinq rivières y aboutissent. Il présente un relief diversifié et une biodiversité très riche se traduisant par :

- un **hydrodynamisme spécifique** marqué par une double influence terre / mer, des courants pouvant être puissants et la présence de nombreux îles et îlots participants à l'identité et à la renommée du Golfe ;
- un territoire attractif marqué par un important **dynamisme démographique et développement urbain** avec une **activité touristique** présentant une forte saisonnalité et une **activité de production primaire** tournée vers la mer ;
- un **système naturel et une biodiversité riche** à préserver :
 - une diversité d'habitats naturels marins (herbiers de zostères) et littoraux, d'écosystèmes d'une qualité et d'une richesse remarquables et fragiles ;
 - un nombre élevé d'espèces végétales et animales (765 espèces de l'ensemble des organismes aquatiques -benthos-) ;
 - un site d'importance ornithologique internationale pour les oiseaux d'eau et nationale pour la migration, la reproduction et l'hivernage des anatidés (oies et canards) et des limicoles (petits échassiers de rivage) ;
 - des paysages saisissants animés par l'eau au fil des marées et les courants.
 - un patrimoine culturel maritime riche remontant à plusieurs centaines de milliers d'années ;
- une **qualité des eaux sensible**, tant pour les usages professionnels que balnéaires ;
- un territoire exposé aux **risques submersions marines et d'érosion**.

3-2 Les enjeux du SMVM

3

Les priorités et orientations du SMVM, issues de l'évaluation à mi-parcours, se déclinent en orientations et s'articulent autour de : 3 enjeux

- conciliation des usages
- protection de l'environnement et des activités durables
- vision stratégique à moyen / long terme



Les activités nautiques, les loisirs balnéaires, le tourisme mais également les activités d'exploitation des ressources de la mer ont profité du contexte favorable du Golfe du Morbihan :

- conditions privilégiées de navigation,
- bonne qualité de l'eau, propice à la croissance des coquillages, des poissons et des crustacés.

Le SMVM de 2006 a fortement contribué à assurer les conditions de coexistence des différentes activités littorales (activités nautiques et balnéaires, conchyliculture, pêche embarquée et à pied...) et donc leur pérennité. Les conflits d'usages sont diminués et un équilibre entre les usages a été trouvé notamment avec une meilleure lisibilité de leur répartition, explicitée dans la carte des vocations du SMVM de 2006.

La conciliation des usages doit être confortée en intégrant les nouvelles activités, en préservant les activités de loisirs et professionnels existantes, notamment la vocation conchylicole, enjeu d'importance pour l'économie locale et pour le bassin d'emploi, en tenant compte de l'attractivité du Golfe, de la forte fréquentation des îles l'été. Il s'agit de poursuivre la cohabitation des usages tout en préservant l'environnement (milieu naturel et du patrimoine culturel) notamment en maintenant l'interdiction de navigation dans les zones les plus sensibles, la poursuite de la gestion des mouillages en zones de mouillages, l'accessibilité des plages et des coins de sables, la gestion de façon intégrée des équipements à l'interface terre-mer.



une protection
de l'environnement
et des activités
durables

La qualité des eaux du Golfe du Morbihan représente un enjeu majeur pour l'avenir. Elle est garante du maintien de l'équilibre écologique et des usages sensibles du Golfe.

La grande étendue des milieux naturels (vasières, marais,...), mais aussi la diversité des habitats (pointes rocheuses, fonds d'anses, îlots,...) ainsi que des conditions climatiques assez méridionales du Golfe du Morbihan favorisent une grande richesse en espèces de faune et de flore. Certains espaces bénéficient déjà de protections : espaces littoraux remarquables, réserve naturelle, arrêtés de protection de biotope....

La pression démographique, urbaine et touristique reste forte et nombreux sont les usages : baignades, conchyliculture, pêche à pied ... et les espaces naturels sensibles aux pollutions : herbiers, bancs naturels de coquillages et vasières....

L'enjeu du SMVM est de favoriser l'équilibre entre les activités humaines et la préservation des milieux naturels et des populations d'espèces sauvages.

Si actuellement la qualité des eaux est globalement satisfaisante et stable, il est indispensable de la préserver, voire de l'améliorer dans certains secteurs.

Le SAGE et les communes et inter-communalités agissent à l'échelle du bassin versant pour limiter les pollutions d'origine terrestres. Le SMVM a vocation à se concentrer sur la lutte des pollutions d'origine marine, la réduction des macro-déchets.

Le SMVM visera à améliorer la protection des espèces et des écosystèmes, notamment :

- en améliorant la connaissance et en étudiant l'adaptation des protections existantes;
- en améliorant la prise en compte et la réduction des éventuels impacts des manifestations sur les milieux et espèces ;
- en assurant un meilleur encadrement des manifestations culturelles et sportives qui permettra d'en limiter les impacts sur les milieux et les espèces ;
- en étudiant l'adaptation du survol aux enjeux du Golfe.



Paysage, changement climatique, énergies renouvelables..., le SMVM portera une exigence particulière et raisonnable en matière d'économie d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre et encouragera une production locale d'énergie compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe.

La mise en place d'une conférence annuelle des acteurs et des usagers du Golfe permettra de partager les expériences, capitaliser la connaissance et de définir les actions de sensibilisation à mener.

L'intégration d'objectifs dans les PCAET, le partage d'expériences et la sensibilisation des acteurs et des usagers contribueront à la réduction des consommations et des émissions.

Les effets du changement climatique peuvent conduire à aggraver les risques de submersion ou plus généralement à favoriser d'autres situations climatiques extrêmes (pic de chaleur, anoxie marine...). Si le risque est identifié, il nécessite que soient mises en œuvre des actions opérationnelles de prévention du risque à l'échelle du Golfe.

A l'issue des dernières réunions des cinq groupes de travail thématiques qui ont eu lieu fin 2018 et début 2019, la DDTM avec l'appui des animateurs de GT a produit un projet d'orientations et d'actions (27 actions).

Le tableau synthétique des actions est annexé à ce dossier
Le document complet est disponible sur le site internet de la concertation.

Le SMVM a vocation à porter, à son échelle territoriale, les grandes ambitions nationales et régionales pour la mer et le littoral. Par ses orientations de gestion, il doit aussi assurer une cohérence de mise en œuvre des politiques publiques dont la plupart ciblent le développement durable et équilibré de l'environnement et des activités socio-économiques du territoire du Golfe du Morbihan.

Outil local de gestion intégrée de la mer et du littoral, il doit ainsi tenir compte des nouveaux enjeux de changement climatique, de gestion du trait de côte, de transition écologique et énergétique....

Les incidences potentielles sur l'environnement du SMVM et de son projet de révision sont évaluées au regard d'une sélection de vingt enjeux, retenus en vue de son évaluation environnementale stratégique.

Il s'agit des enjeux environnementaux principaux issus de l'état des lieux-diagnostic réalisé en 2014-2015 qui a permis de dresser un bilan global de la mise en œuvre du premier SMVM et qui a alimenté l'état initial de l'environnement présenté ci-avant. Ils sont complétés par ceux identifiés et pris en compte dans les orientations de l'État déclinées pour la révision du SMVM, et prennent en compte ceux qui ont servi pour l'évaluation environnementale du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) du Golfe de Gascogne. Ces derniers s'appuient notamment sur les 11 descripteurs du bon état écologique édicté par la directive cadre stratégie pour le milieu marin (descripteurs D1 à D11).

La tableau en annexe dresse la synthèse de ces vingt enjeux principaux du SMVM, selon les 3 composantes environnementales que constituent le milieu naturel, le milieu physique et le milieu humain.



crédit photo : DDTM / DML / SAMEL

Calendrier prévisionnel

février - mars 2019

discussion dans les GT d'une première version portant sur l'état initial et les orientations de gestion (*cf annexe V1 Etat initial et V1 orientations de gestion*)

mars - avril 2019

concertation préalable sous l'égide de la CNDP
précédé d'une campagne de communication dans la presse locale, internet et les réseaux sociaux 15 jours avant l'ouverture

mai - juin 2019

rapport des garants puis COPIL validation du projet de SMVM

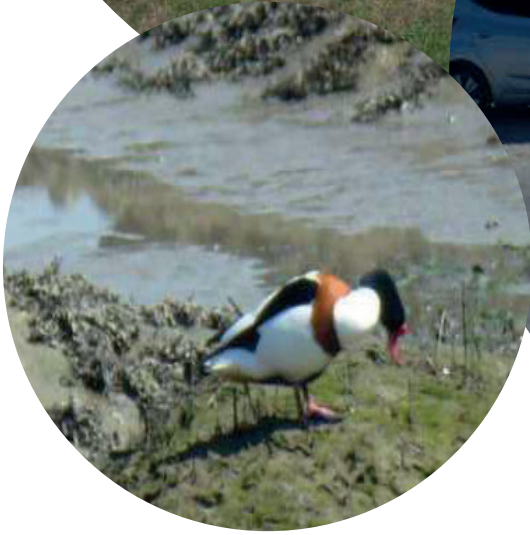
juin à août 2019

consultation autorité
environnementale et PPA

octobre 2019

enquête publique
le rapport présentant la façon dont les contributions du public ont été prises en compte sera annexé.

décembre 2019 : approbation





crédit photo : DDTM

INTERLOCUTEUR

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr

PUBLICATION

Directeurs de la publication : P Barruol - K Siret-Jolive
Rédacteurs : MF Barboux - V Spyratos
Mise en forme : DDTM/SG/Communication

Le 12 mars 2019